

BILAN de l'année 2010/2011

Groupe de travail des documentalistes

LYON NORD EST LYCEES

1) Rencontre avec Catherine Lancha, bibliothécaire responsable de la formation des usagers et des personnels, SCD Lyon 3 (nov 2010)

Présentation rapide du Service Commun de Documentation de l'Université Lyon 3 composé de plusieurs Bibliothèques Universitaires. La Bibliothèque Universitaire de la Manufacture des Tabacs s'adresse aux étudiants de Licence. Elle est composée de 7 plateaux de lecture : actualités, lettres, langues, histoire-géographie, économie gestion, droit. Ses missions sont l'enseignement supérieur et la recherche.

Les lycéens ont un libre accès à la BU : ils peuvent consulter et travailler sur place. En revanche ils doivent s'acquitter de la somme de 31 € pour emprunter et accéder aux bases de données. D'après Catherine Lancha les CDI et les Bibliothèques municipales ont des ressources mieux adaptées au niveau des lycéens. Des visites sont difficilement programmables pour les lycéens car la BU est toujours très pleine et le passage de groupes nombreux et forcément bruyants causerait du dérangement.

Le site web est accessible : <http://scd.univ-lyon3.fr/> et permet de faire des recherches à distance, mais sans les droits de connexion on ne peut accéder à la bibliothèque numérique. Les abonnements numériques sont très chers et malheureusement sous exploités. Les éditeurs imposent des droits d'accès très restrictifs. La politique de la B. U. est **Rencontre** d'interrompre les abonnements papiers quand un abonnement numérique est possible. Cela augmente alors l'exploitation de cette ressource augmente surtout si elle est accessible à distance. Par contre, le défaut de ces ressources documentaires numériques réside dans le fait qu'il faut les interroger une par une, ce qui décourage les recherches...

Les enseignants n'utilisent pas beaucoup les ressources. Pour les plus jeunes un peu d'information voire de formation suffit. Pour la génération précédente, certains adoptent une démarche volontariste. Pour les plus anciens beaucoup d'ignorance voire de refus. Un grand nombre ne fréquente pas la B.U.

La BU ne pratique pas de prêt entre bibliothèque pour l'agglomération lyonnaise.

La formation des étudiants

Grâce à la mise en place du C2i, il y a eu une réflexion commune entre le SCD et le CETIC. Cela a donné lieu à la création d'un stage de pré-rentrée obligatoire pour tous les nouveaux étudiants. Outre ce stage de 4 fois 3h, pour ceux qui le souhaitent 45h de formation réparties sur les trois années de licence sont proposées aux volontaires. Les épreuves sont théoriques (45 questions couvrant les 9 domaines du C2i, 50% des réponses doivent être bonnes) et pratiques (80% du travail doit être bon).

Le stage de pré-rentrée :

- 3h en amphi : Présentation du stage, des outils numériques et informatiques à l'université, du C2i. Visite de la B.U.
- 3h Travaux Dirigés : Le bureau Virtuel : adresse de messagerie ; stockage de données personnelles ; espaces collaboratifs
- 3h Travaux Dirigés : Les ressources documentaires : dossier lecteur pour prolonger, réserver, retrouver sa biblio personnelle... ; recherche ouvrages, revues ; utilisation de la documentation numérique généraliste (Petit Robert, Collins, Encyclopedia Universalis, Factiva) et des bases de données spécialisées (Doctrinal, Jurisclasseur, Dalloz, corpus de littérature)
- 3h Travaux Dirigés : Plateformes pédagogiques : documents déposés par les enseignants adaptés à chaque cursus, cours, compléments, espaces interactifs : forums, wikis, autoévaluation par QCM ; remise de travaux en ligne

L'université dispose du logiciel permettant de repérer le plagiat.

Cette formation est dispensée par le personnel administratif, les enseignants et des étudiants formés (1/3).

D'autres formations documentaires sont programmées et dispensées dans le cadre de certains cursus universitaires, formations obligatoires.

Lettres Langues Histoire : 10h de TD en L1

Philosophie : 20 h de TD en L1

Géographie : 10h de TD en L1
10h de TD en L2

Ces cours sont organisés au sein de chaque faculté, n'associent pas les bibliothécaires et sont dispensés par les enseignants des cursus.

Les difficultés des étudiants

- Pour comprendre les différences entre les types de documents et les types d'outils
 - Confusion entre ouvrage, revue, article
 - Confusion entre catalogue de la bibliothèque et les bases de données
 - Confusion entre les références bibliographiques et le texte intégral
 - Confusion entre dehors et dedans : accès différenciés quand ils sont payants.
- Pour sélectionner les informations (syndrome Google et Wikipedia)
- Pour respecter les droits d'auteurs
- D'autres compétences font défaut : la lecture, la prise de notes, la reformulation...

Ce qui fonctionne

- La recherche documentaire par butinage, furetage
- Les visites ciblées avec les enseignants
- L'utilisation de la B.U., prise d'assaut tous les jours et dès le matin.
- Le fonctionnement de la classification et des cotes

En conclusion les documentalistes constatent que les constats et difficultés sont les mêmes, le public étant pratiquement le même également (à 1 an près !). Dommage que des partenariats ne soient pas possibles afin de réduire ensemble les difficultés de nos élèves/étudiants.

2) Culture et histoire des arts : quelles ressources (janvier 2011)

Travail et réflexion basé sur des ressources en ligne et notamment sur un diaporama réalisé par un groupe de travail de l'Académie de Lyon :

Encart B.O. N°32 du 28 août 2008 :

media.education.gouv.fr/file/32/09/0/encart_33090.pdf

Portail national Histoire des Arts :

L'annuaire "histoiredesarts" offre une présentation et un accès direct à des œuvres en ligne commentées. Ces ressources sont proposées par le ministère de la Culture et son réseau. Elles illustrent l'enseignement de l'histoire des arts du ministère de l'Education nationale. <http://www.histoiredesarts.culture.fr/>

Département Arts et Culture du CNDP :

Le Département Arts et Culture du CNDP propose des outils éditoriaux et documentaires en lien avec les thèmes artistiques abordés dans les programmes scolaires

<http://www.artsculture.education.fr/>

Portail du CRDP d'Alsace :

Cette base de données, réalisée par le CRDP d'Alsace, permet d'accéder à des œuvres d'art via des sites reconnus pour leur intérêt pédagogique. Recherche possible par domaine artistique ou période historique

http://www.crdp-strasbourg.fr/mini_cr/histarts/lycee/

Diaporama de l'Académie de Lyon pour la mise en œuvre de l'enseignement d'histoire des arts : <http://www.ac-lyon.fr/index.php?module=media&action=Display&cmpref=170519&lang=fr&width=&height=&format=&alt=>

<http://www.ac-lyon.fr/index.php?module=media&action=Display&cmpref=170519&lang=fr&width=&height=&format=&alt=>

Portail Netvibes réalisé par le CDDP du Tarn :

<http://www.netvibes.com/histoiredesarts#Presentation>

CED : Canal éducatif à la demande

Le Canal éducatif à la demande permet un accès libre et gratuit à des vidéos culturelles et éducatives de qualité. Chaque vidéo est téléchargeable et est accompagnée d'un dossier pédagogique.

<http://canal-educatif.fr/arts.htm>

Educart :

EducArt est l'espace consacré à l'éducation artistique et culturelle. Il a mis à disposition toutes les informations nécessaires aux personnes souhaitant s'impliquer dans des actions d'éducation artistique et culturelle au sein de structures d'enseignement et d'éducation.

<http://www.educart.culture.gouv.fr/>

Les Signets "Arts" de la Bibliothèque nationale de France – Arts :

Les signets "Arts" de la BNF proposent une sélection commentée de ressources en lien avec les différents domaines de l'art accessibles par Internet.

http://signets.bnf.fr/html/categories/c_700arts.html

3) Comment travailler en partenariat avec la vie scolaire et le pôle santé (mai 2011)

Retour d'expériences :

- Mise en place d'une petite bibliothèque dans la salle d'attente de l'infirmerie (qui est ouverte le soir pour les internes). Le fonds est au CDI et une vingtaine de livres sont prêtés régulièrement à l'infirmerie. Les thèmes abordés : boulimie, anorexie, alcool, tabac, drogues, homosexualité... un crédit spécifique de 500 € a été négocié.

Remarque : fonctionne bien, peut être support de discussion avec les infirmières. Mais cela est-il transposable (pb de vol, de la gestion du prêt) ?

- Comment fonctionne le CESC dans les établissements ? en général, il ne s'y passe pas grand-chose... Les projets CESC sont faits pour 3 ans et doivent être déposés au rectorat avant Pâques.
- Projet sur les relations garçons/filles (association Filaction) avec 6 classes

Ou avec l'association NID

- Travail sur le racisme : projection du film « American History X » fait bien réagir les élèves
- Formation d'éducation à la santé : intervention de Chantal Picot du centre Bergeret (mais, les interventions sont très chères)

Table ronde avec la CPE, l'infirmière et l'assistante sociale du lycée DOISNEAU

Présentation des projets en cours et à venir au lycée et échanges, discussions

- Prévention de la dépendance technologique avec un questionnaire du professeur de philo (+ travail sur la notion de liberté/désir)

Intervenant CALYSTO (Rq : la gendarmerie ou la police peuvent intervenir gratuitement sur les dangers d'internet)

- Prévention des risques liés à l'usage des 2 roues
- Don du sang (en collaboration avec le LP Les Canuts)
- Estime de soi avec les classes de 1eres (après les classes de seconde cette année) : 4 classes travaillent avec « Lien écoute » de Vaulx en Velin : 1h30 d'intervention avec un psychologue.
- Education à la santé /sexualité sur les heures d'accompagnement personnalisé avec visite du centre de planification familiale
- Projet nutrition avec des ateliers de création de petit déjeuner. Associé au projet nutrition de la ville de Vaulx en Velin . Intervention de l'organisme « ABC diététique ». L'heure de 8-9h sera banalisée pendant une semaine.

Bilan/remarques : difficile de trouver du temps : dans les emplois du temps des élèves, de concertation pour les équipes. Il semble pourtant important de travailler ensemble car il est difficile de monter un projet citoyenneté/santé et répondre aux questions des élèves sans les professionnels de santé.